



Avvens

Rapport de transparence

Exercice clos le 30 septembre 2018

Publié sur le site www.crowe-avvens.fr

En application des dispositions de l'article R.
823-21 du Code de Commerce

A jour au 21 décembre 2018

Sommaire

1 Introduction	1
2 Présentation du cabinet	2
2.1 Description du cabinet	2
2.2 Gouvernance du cabinet	3
3 Présentation du réseau Crowe France et International	4
3.1 Description du réseau Crowe en France.....	4
3.2 Description de la gouvernance du réseau Crowe en France.....	4
3.3 Description du réseau Crowe Global (International)	5
3.4 Description de la gouvernance du réseau Crowe Global.....	6
4 La gestion des risques	7
4.1 L'indépendance	7
4.2 Le contrôle qualité	8
5 Notre activité.....	9
5.1 Le chiffre d'affaires	9
5.2 Autres informations financières	9
5.3 Liste des clients dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé..	10
5.4 Liste des clients Etablissements de crédit	10
5.5 Liste des clients Mutuelles.....	11
6 Nos ressources humaines	11
6.1 L'équipe	11
6.2 Les associés	11
6.3 La formation continue	12

1 Introduction

Conformément à l'article R. 823-21 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit, publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

C'est dans ce cadre que le cabinet Avvens a établi le présent rapport de transparence. Ce rapport est établi au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Avvens appartient à un ensemble plus large, le réseau Crowe France, qui constitue un réseau au sens de l'article 22 du Code de déontologie de la profession de Commissaires aux comptes. Le réseau Crowe France regroupe l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Global, qui constitue également, à l'échelon mondial, un réseau tel que défini par le Code de déontologie de la Fédération Internationale des professionnels comptables (IFAC).

Les principales étapes de l'histoire d'Avvens sont les suivantes :

- 1995 : Le cabinet « Basic » cherche à anticiper l'évolution des métiers du chiffre et à élargir son rayonnement géographique. Basic crée alors un bureau à Lyon en cherchant à répondre à cet objectif.
- 1999 : Après avoir racheté les cabinets Galet Oldra à Annecy (env. 25 personnes) et Sogec Veillerot à Cluses (env. 110 personnes), le nouvel ensemble change de nom et devient le cabinet Avvens. A cette même date, le cabinet sort du réseau Constantin Partenaires.
- 2008 : Avvens cède le groupe Sogec Veillerot, afin de se recentrer sur la région Rhône-Alpes et intègre de jeunes associés afin de continuer à développer les valeurs d'Avvens.
- 2008 : Avvens acquiert le cabinet Dagnaud Vitrolles à Saint-Etienne, afin de renforcer sa présence en région Rhône-Alpes.
- 2009 : Création d'Avvens Audit - le cabinet souhaite se doter d'un département Audit dédié exclusivement à l'audit légal et disposant de moyens propres.
- 2010 : La Présidence du cabinet est confiée à Pascal Blandin. Un Comité de Pilotage est créé afin d'apporter chaque mois un support au management sur les décisions stratégiques du cabinet.
- 2011 : Avvens acquiert le cabinet Verdet Tomasini sur la région d'Oyonnax et devient un acteur majeur au niveau local.
- 2012 : Avvens poursuit son développement sur la région lyonnaise, par le rachat des cabinets de Messieurs Le Corno et Granados.
- 2013 : Avvens acquiert le cabinet Lenoir et inaugure ainsi l'ouverture de ses nouveaux bureaux parisiens.
- 2014 : Avvens acquiert le cabinet S3C, bénéficiant ainsi d'une nouvelle implantation à Villefranche-sur-Saône.
- 2014 : Avvens devient membre du réseau Crowe Horwath International.
- 2016 : Afin de renforcer sa présence parisienne, Avvens se rapproche du Groupe A4 et crée un nouveau pôle parisien en regroupant ses bureaux au 66 Avenue des Champs-Élysées.

2 Présentation du cabinet

2.1 Description du cabinet

L'activité de commissariat aux comptes est exercée au travers des structures d'exercices professionnels suivantes :

Liste des structures d'exercices professionnels de l'activité de commissariat aux comptes d'Avvens		
Avvens Management	S.A.S. au capital de 2 241 600 € Siège social : 14 Quai du Commerce 69009 Lyon N° Siret : 424 420 594 00022	Bureau de Lyon
Avvens Audit	S.A. au capital de 150 000 € Siège social : 14 Quai du Commerce 69009 Lyon N° Siret : 305 446 577 00051	Bureaux de Lyon et Oyonnax
Avvens	S.A.R.L. au capital de 4 338 200 € Siège social : 14 Quai du Commerce 69009 Lyon N° Siret : 503 027 401 00010	Bureaux de Lyon et Oyonnax
Cabinet F. Lenoir et Associés	S.A.R.L. au capital de 8 000 € Siège social : 66 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris N° Siret : 408 214 989 00035	Bureau de Paris
A 4 Partners	S.A.R.L. au capital de 60 000 € Siège social : 66 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris N° Siret : 484 214 291 00037	Bureau de Paris
Avvens Saint-Etienne	S.A.S. au capital de 562 000 € Siège social : 17 Rue de la Presse 42000 Saint Etienne N° Siret : 328 666 359 00034	Bureau de Saint Etienne
ALC Conseils	S.A.S. au capital de 472 000 € Siège social : 14 Quai du Commerce 69009 Lyon N° Siret : 402 907 679 00029	Bureau de Lyon

Toutes les structures d'exercices professionnels indiquées ci-dessus sont inscrites à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, hormis les structures A 4 Partners et cabinet F. Lenoir et associés qui sont inscrites à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.



Le capital du cabinet Avvens est détenu directement ou indirectement via la société holding **Avvens Management**, à plus de 75 % par les associés, inscrits en tant que Commissaires aux comptes :

- Pascal Blandin
- Romuald Colas
- Alexandre Dagnaud
- Jean-Pierre Epinat
- Maurice Gavaggio
- Jean-Pierre Lazaro
- Florence Lenoir
- Marc Luccioni
- Clément Tomasini

Avvens Management est une société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, mais ne détient aucun mandat de Commissariat aux comptes.

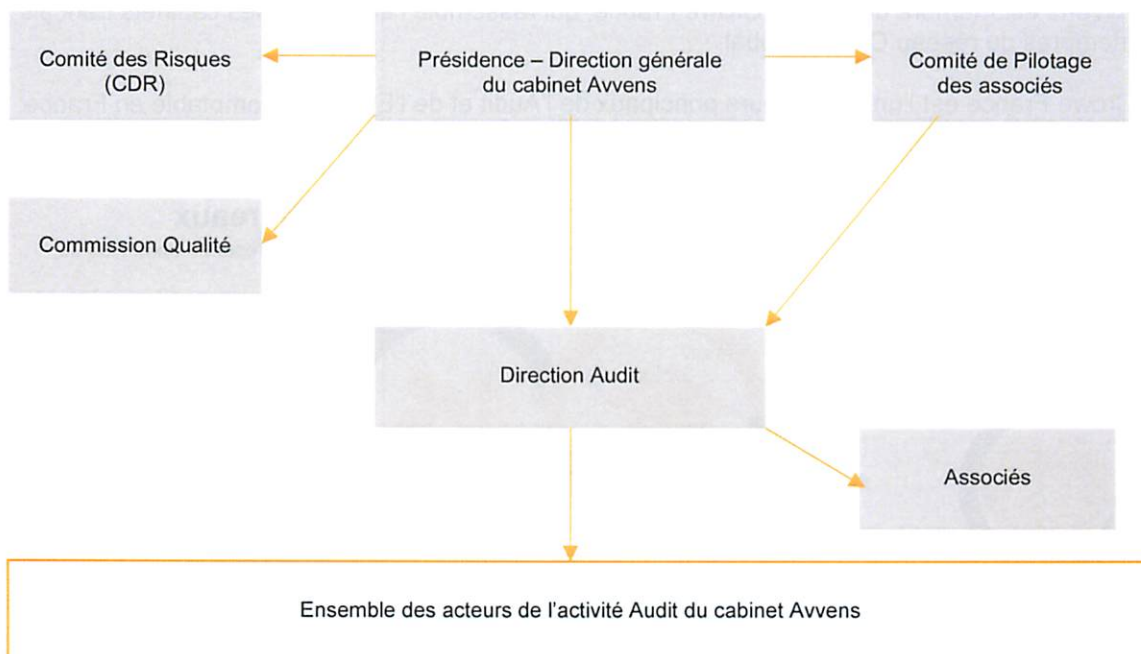
L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.



Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.crowe-avvens.fr

2.2 Gouvernance du cabinet

La gouvernance générale du cabinet relative à l'organisation de l'activité Audit est organisée de la façon suivante :



La **Présidence** (Pascal Blandin) et la **Direction Générale** du cabinet (Jean-Pierre Epinat) décident la stratégie en lien avec le Comité de Pilotage.

Le **Comité de Pilotage** se réunit tous les mois et prend de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement général du cabinet.

La **Direction Audit** (Messieurs Jean-Pierre Epinat et Romuald Colas) met en œuvre cette stratégie auprès des différents acteurs de l'activité Audit.

La gestion des risques liés à l'activité Audit est gérée par le **Comité des Risques (CDR)**.

Les prérogatives attribuées à ce CDR concernent :

- L'orientation et la définition de la gestion des risques (d'audit et de blanchiment) relatifs à l'acceptation de nouveaux mandats.
- La décision des diligences spécifiques (revue indépendante, etc...) à implémenter sur les dossiers identifiés comme sensibles et prendre connaissance des conclusions.
- La validation des projets d'opinions qui seront émises sur les dossiers évoluant dans un contexte difficile (risque d'audit élevé, révélation de faits délictueux, etc...).
- La surveillance de l'ensemble des mandats et des niveaux d'exposition au risque.



Le Comité des risques se réunit de manière périodique et aussi souvent que l'actualité l'exige.

La démarche Qualité au sein du cabinet Avvens repose sur la **Commission Qualité** qui organise les systèmes de contrôle relatifs aux missions d'audit légal et qui rapporte, via un rapport annuel, ses résultats à la Présidence et à la Direction Générale du cabinet. Pour l'assister dans cette tâche, la Commission Qualité élabore toute proposition ou recommandation utile en vue d'organiser l'exercice du commissariat aux comptes dans le Groupe et de mettre en place un processus Qualité unifié et sécurisant au sein du cabinet.

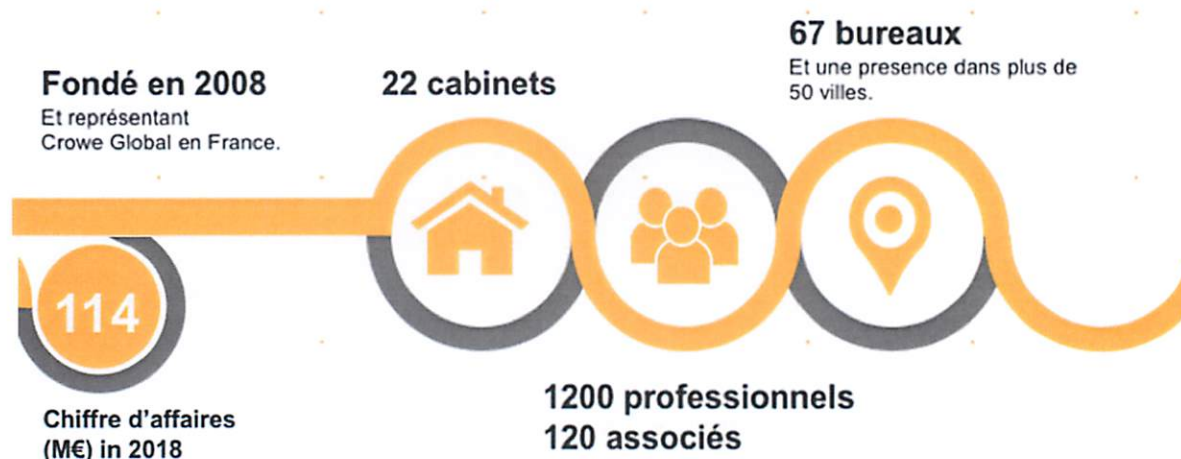
Les **associés** représentent le cabinet auprès des institutions professionnelles.

3 Présentation du réseau Crowe France et International

3.1 Description du réseau Crowe en France

Avvens est membre du réseau Crowe France, qui rassemble l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Global.

Crowe France est l'un des acteurs principaux de l'Audit et de l'Expertise comptable en France. Les chiffres clés pour 2018 sont les suivants :



Tous les cabinets membres sont inscrits à l'Ordre des Experts-comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes. Les cabinets membres sont indépendants sur le plan capitalistique et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts-comptables et des Commissaires aux comptes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.crowe.com/fr

3.2 Description de la gouvernance du réseau Crowe en France

Crowe France est une association qui a pour organe de gouvernance un Conseil d'Administration et un bureau. Chaque cabinet membre est représenté au Conseil d'Administration. Le bureau est composé de **7 membres élus parmi les associés des entités membres du réseau**.



Les nouveaux membres élus en décembre 2018 du bureau de Crowe France sont les suivants :

- Président : Jean-Charles François
- Arnaud Devoucoux
- Pascal Blandin
- Stéphane Bernard Migeon
- Jean-François Vaneste
- Jean-François Cottin
- Sébastien Bertrand

Associés en charge des relations internationales (ILP) :

- Christian Laplane : Audit, Corporate Finance et Risk Consulting,
- Marie-Fleur Bouillon-Bonte : Expertise comptable et Fiscalité.

L'animation est assurée par Julien Benatar, délégué général, et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit - EIP. Celle-ci assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le réseau et constitue un lieu d'échange.

Plus généralement, l'association Crowe France est dotée d'une structure d'animation chargée :

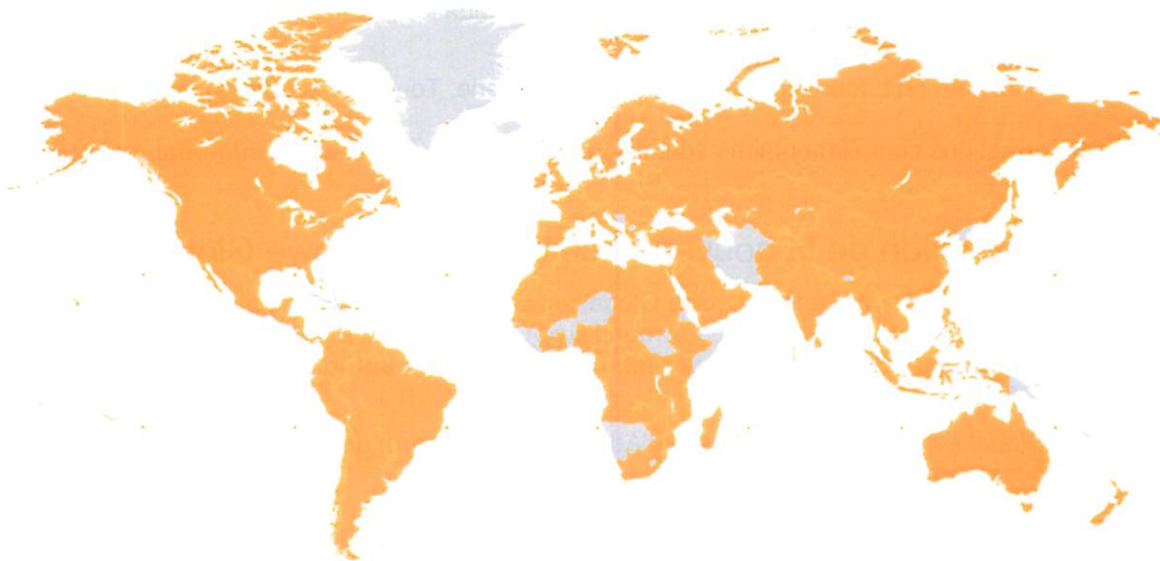
- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres et de mettre en œuvre la politique de contrôle qualité,
- de vérifier l'absence de conflit d'intérêt au niveau français,
- de mettre en œuvre l'ensemble des politiques communes à l'ensemble des cabinets membres, notamment en matière de :
 - méthodologie, d'échanges techniques et de mise en œuvre de lignes de services transversales,
 - politique de communication et de charte graphique,
 - prospection et de réponses aux appels d'offres,
- d'assurer la liaison avec le réseau international Crowe Global.

3.3 Description du réseau Crowe Global (International)

Le réseau Crowe global est l'un des acteurs majeurs de l'Audit à l'échelon mondial. Il a connu une croissance régulière et soutenue tout au long des années 2000 et se situe actuellement au 8^{ème} rang mondial.

Il est représenté dans 130 pays. Les membres du réseau sont des cabinets de premier plan dans leurs pays respectifs, se situant le plus souvent parmi les dix premiers acteurs locaux.

Une large implantation dans le monde



Les chiffres clés sont les suivants :

Au 31 décembre 2017			
Cabinets membres	216	Pays	130
Associés & Equipes	35 000	Associés	3700
Chiffres d'affaires : 3,7 milliards \$			

Les principales lignes de service du réseau sont :

- l'Audit & l'Expertise comptable qui représentent 45 % du chiffre d'affaires,
- la Fiscalité qui représente 24 % du chiffre d'affaires,
- le Conseil en management qui représente 12% du chiffre d'affaires,
- le Risk consulting qui représente 19% du chiffre d'affaires.

Crowe Global bénéficie d'une réputation irréprochable due à la qualité technique de ses prestations. Un grand nombre d'associés sont impliqués au plus haut niveau dans les instances professionnelles de leurs pays respectifs ainsi que dans les instances internationales.

Les cabinets membres du réseau audient plus de 600 sociétés cotées à travers le monde.

Sur le plan de la doctrine professionnelle, Crowe Global est qualifié de réseau selon la définition de la Fédération Internationale des Professionnels Comptables (IFAC). La méthodologie, le contrôle des conflits d'intérêts et la déontologie sont donc gérés à l'échelon du réseau mondial avec des bases de données appropriées, en particulier pour l'ensemble des audits transnationaux.

Crowe Global est membre du «Forum of Firms» qui est un comité de la Fédération Internationale des Professionnels Comptables (IFAC). Ce comité restreint rassemble une vingtaine de réseaux qui constituent les principaux acteurs de l'Audit au plan mondial. Les membres du «Forum of Firms» s'engagent à respecter l'ensemble des normes établies par ce comité en matière de normes d'audit, de déontologie et de contrôle qualité pour les audits transnationaux qu'ils mettent en œuvre.

Les services apportés aux clients en matière de fiscalité constituent une gamme complète en la matière.

Les lignes de services stratégiques spécialisées qui sont également développées de manière transversale à l'échelon mondial, au sein du réseau, représentent 29 % du chiffre d'affaires et sont les suivantes :

- Corporate Finance (Transaction Services & Valuation),
- Risk & Management consulting,
- Horwath HTL (consulting spécialisé en Hôtellerie, Tourisme et Loisirs).

Des informations complémentaires sont disponibles sur : www.crowe.com/global

3.4 Description de la gouvernance du réseau Crowe Global

La structure juridique du réseau Crowe Global est classique pour ce type d'organisation et comparable à celle des autres réseaux mondiaux. **Crowe Global est une association de droit suisse regroupant des cabinets qui restent indépendants sur le plan capitalistique.**



Crowe Global est dirigé par un Conseil d'Administration (Board) de 13 personnes, tous associés de cabinets membres :

- Charles Allen, Co-Chairman - Crowe Global (United States)
- Jiantao Yang, Co-Chairman - Crowe Global (China)
- David Mellor, Chief Executive Officer - Crowe Global (United States)
- Nigel Bostock, Crowe UK (United Kingdom)
- Loreta Calero, Horwath Auditores España (Spain)
- Jorge Castelblanco, Crowe CO S.A. (Colombia)
- Matthias Linnenkugel, Crowe Hamburg (Germany)
- James Mathew, Crowe Mak (UAE)
- Spiro Paule Crowe Horwath Australasia (Australia)
- Jim Powers Crowe LLP (United States)
- Christophe Rocard, Crowe France (France)
- Kuang Hui Tan, Crowe Horwath First Trust LLP (Singapore)
- Lianqi Zhang, Ruihua CPAs (China)

Les équipes de coordination centrale du réseau sont **basées à New York** et sont relayées par trois **directions régionales** (Amérique, Europe-Moyen Orient-Afrique, Asie-Pacifique). Elles mettent en œuvre l'ensemble de la conduite unifiée du réseau et notamment le contrôle qualité, la méthodologie, la communication et la coordination des lignes de services transversales et les relations avec les cabinets membres.

Une direction de l'audit et des risques est spécialement chargée de la politique qualité, du déploiement de la méthodologie d'audit et de la vérification de l'absence de conflit d'intérêts. Cette direction est placée depuis 2010 sous la responsabilité de Monsieur David Chitty, qui exerçait une fonction similaire dans l'un des principaux cabinets d'audit au Royaume-Uni. Elle a pour vocation de s'assurer que les membres du réseau international mettent en place des politiques et des procédures qui soient conformes avec les standards d'audit internationaux, qui visent à promouvoir un processus d'amélioration permanente de la qualité des audits.

La direction de l'audit veille en particulier à ce que l'ensemble des normes spécifiques en matière d'audit transnational, promulguées par la Fédération Internationale des Experts-comptables («International Federation of Accountants» ou «IFAC») soit respecté. Ces normes sont retranscrites dans le manuel d'audit de Crowe Global, qui est déployé au sein du réseau et de la plate-forme informatique Caseware International. Des contrôles qualité systématiques sont diligentés, d'une part, lors de l'admission de nouveaux membres, et d'autre part, de manière périodique, en principe tous les 3 ans.

4 La gestion des risques



4.1 L'indépendance

Une charte d'indépendance a été mise en place au sein du cabinet. Elle consiste à recueillir deux fois par an pour les associés une déclaration formelle d'indépendance. Les collaborateurs signent annuellement une déclaration d'indépendance sur chaque dossier. Un rappel de la réglementation en matière d'indépendance est d'ailleurs régulièrement abordé lors des réunions faites avec l'ensemble des collaborateurs.

Des déclarations d'indépendance sont aussi réalisées et signées par les mandataires sociaux des différentes structures d'exercices professionnels de l'activité commissariat aux comptes, ceci permet de confirmer que les règles d'indépendance sont respectées sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.

Le Comité des Risques (CDR) valide la rotation des signataires sur les entités d'intérêt public (EIP) et traite régulièrement toutes les questions relatives à l'indépendance.

Enfin, notre manuel de procédures prévoit des procédures rigoureuses d'acceptation et de poursuite des mandats et des missions, ce qui est un fondement essentiel de la prévention des risques et de la maîtrise de la qualité en place au sein d'Avvens. Ces procédures intègrent aussi les questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts potentiels et aux situations où la sauvegarde de l'indépendance pourrait être menacée.

Chaque année, le maintien d'une mission ou d'un mandat fait l'objet d'une procédure garantissant qu'aucun fait nouveau n'est intervenu, et, qu'en conséquence, la mission peut se poursuivre. Les membres du réseau Crowe France exécutent la même procédure d'acceptation et de poursuite des missions.



4.2 Le contrôle qualité

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :

- d'une part, au travers des normes et des Codes de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes et d'expertise comptable ;
- et d'autre part, par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers en suivant notamment les normes mises en place par le réseau auquel nous appartenons.

Pour ces raisons nous avons conçu notre système qualité en tendant vers les principes édictés dans la norme internationale IASQC1 et en application de la charte qualité du réseau Crowe France.

Notre système qualité est matérialisé dans un manuel de procédures qui formalise nos politiques dans les domaines suivants :

- Ressources humaines
- Formations
- Systèmes d'information
- Documentation
- Suivi de l'activité
- Qualité
- Déontologie
- Acceptation et maintien de la mission
- Gestion de la politique risque cabinet
- Systèmes d'information
- Normes, méthodologie et outils d'exécution de la mission
- Revue indépendante
- Etc...

Des contrôles qualité sont diligentés par le réseau Crowe France et / ou par Crowe Global afin de s'assurer du respect de la charte qualité.

Conformément à la réglementation applicable à notre profession, nos cabinets font régulièrement l'objet d'un contrôle qualité de la part de nos autorités de tutelle.

Au début de l'année 2016, le cabinet A4 Partners a été contrôlé par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Un pré-rapport a été établi par le H3C en date du 25 mars 2016, puis le rapport définitif a été émis en date du 21 juin 2016.

Les principaux points et recommandations soulevés lors de ce contrôle requièrent une amélioration concernant :

- la documentation de notre évaluation du contrôle interne et des risques d'anomalie significative par cycle et assertion,
- la documentation du risque de fraude,
- l'analyse critique des travaux du co-Commissaire aux comptes,
- les procédures cabinet liées à l'application de la NEP 530,
- le renforcement de la procédure de revue indépendante.

Pour mémoire, l'avant-dernier contrôle du H3C pour le cabinet A4 Partners, en juillet 2013 et notifié dans un rapport définitif daté du 30 janvier 2014, avait mis en évidence de renforcer :

- la formation aux normes IFRS,
- le dispositif de contrôle qualité interne,
- les procédures relatives à l'évaluation du risque d'anomalie significative, de fraude et de blanchiment.

L'ensemble de ces points avait été pris en compte et suivi d'un plan d'action.

Avvens a fait l'objet d'un contrôle périodique de la C.R.C.C., au cours des mois d'octobre et novembre 2016. Le 26 janvier 2017 a été établi un rapport définitif qui faisait ressortir les points suivants :

- Renforcer les procédures de revue indépendante,
- Améliorer la définition de la politique risque cabinet.

Pour mémoire, l'avant dernier contrôle périodique du cabinet Avvens a été réalisé en 2011. Les recommandations émises par le secrétaire général du H3C en date du 23 juillet 2013 concernaient l'amélioration :

- de la définition de la politique du risque au sein du cabinet,
- des procédures liées à la politique qualité du cabinet.

L'ensemble de ces remarques a été suivi, d'une part, par une mise à jour de notre manuel de procédures qualité, et d'autre part, par l'instauration d'un comité des risques chargé de définir la politique de risque du cabinet.

Toutes les informations concernant le Haut Conseil du commissariat aux comptes sont publiquement accessibles sur son site à l'adresse : www.h3c.org

5 Notre activité

5.1 Le chiffre d'affaires



Les cabinets membres de Crowe Global ont réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 3,7 milliards de dollars.

Le chiffre d'affaires des cabinets membres de Crowe France en 2018 s'élève à 114 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'Avvens, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élève à environ 15 millions d'euros.

L'activité d'audit légal représente environ 30 % du montant total des honoraires de notre cabinet, le solde correspondant aux travaux d'expertise comptable, conseil (fiscalité, etc...) et de Corporate Finance (Evaluation, Transaction services).

5.2 Autres informations financières

Le niveau de rentabilité et de fonds propres de notre structure sont des éléments déterminants qui permettent de garantir son indépendance.

Avvens est titulaire de plus de 425 mandats de commissariat aux comptes répartis sur l'ensemble du territoire français.

5.3 Liste des clients dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé

Les principaux mandats de commissariat aux comptes des cabinets membres du réseau Crowe France dans des sociétés dont les titres sont admis à la cotation sur un marché réglementé sont les suivants :

- Patrimoine et Commerces (Euronext Paris - Compartiment B),
- Passat (Euronext Paris - Compartiment C),
- DBV technologies (Euronext Paris - Compartiment C),
- Gensight Biologics (Euronext Paris - Compartiment C),
- Synergie (Euronext Paris - Compartiment B),
- NSC Groupe SA (Euronext Paris - Compartiment C),
- Guerbet S.A (Euronext Paris – Compartiment B),
- Chargeurs SA (Euronext Paris, Compartiment B).

➔ Avvens effectue une mission de contrôle légal dans les entités suivantes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation (SMNO et SMN) :

- Patrimoine et Commerces (Euronext Paris - Compartiment B),
- Visiativ (Euronext Paris – Euronext Growth),
- Genoway (Euronext Paris – Euronext Growth),
- Roctool (Euronext Paris – Euronext Growth),
- Pacte Novation (Euronext Paris – Euronext Access),
- SNPI (Euronext Paris – Euronext Access).

➔ Avvens effectue une mission de contrôle légal dans des filiales françaises des entités françaises ou étrangères suivantes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou à l'étranger :

- Essilor (France - Euronext Paris),
- Atlantia (Italie - Bourse de Milan),
- Avis Victoria (Suisse - Six Swiss exchange, Zurich),
- Accor Hôtels (France - Euronext Paris),
- Yanmar Co., Ltd (Japon - Bourse de Tokyo),
- Sysmex Corporation (Japon - Bourse de Tokyo).

5.4 Liste des clients Etablissements de crédit

Les principaux mandats de commissariat aux comptes des cabinets membres du réseau Crowe France dans des établissements de crédit sont les suivants :

- Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou,
- Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie,
- Alsabail.

➔ Avvens n'effectue aucune mission de contrôle légal dans des entités constituant un établissement de crédit.

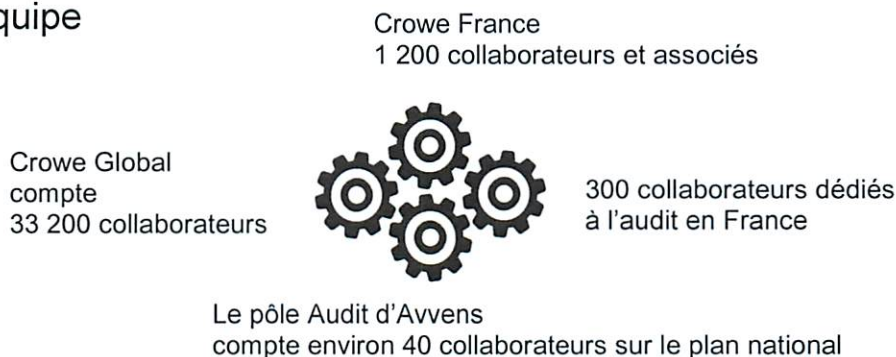
5.5 Liste des clients Mutuelles

Les principaux mandats de commissariat aux comptes des cabinets membres du réseau Crowe France dans les mutuelles sont les suivants :

- Harmonie Mutuelle,
- SMEBA,
- Unimutuelles,
- Union Harmonie Mutualité,
- Mutuelle Keolis,
- Ressources Mutuelles Assistance,
- BPS Perpignan,
- MIAIHM,
- Société Mutualiste SEPR
- SEREINA,
- MIRFT,
- AUBEANE Mutuelle de France,
- MGA,
- MGTIC,
- MP TUC,
- MPM,
- MUT Roane,
- CNM,
- Solimut Mutuelle de France,
- MFC,
- Mutuelle de France des Hospitaliers,
- Mutuelle VOA,
- MUTAMI

6 Nos ressources humaines

6.1 L'équipe



6.2 Les associés

Au niveau mondial, Crowe Global compte environ 3 700 associés.

Au niveau national, Crowe France compte 120 associés.

Avvens compte 9 associés "personnes physiques", tous inscrits en tant que Commissaires aux comptes

- Pascal Blandin
- Romuald Colas
- Alexandre Dagnaud
- Jean-Pierre Epinat
- Maurice Gavaggio
- Jean-Pierre Lazaro
- Florence Lenoir
- Marc Luccioni
- Clément Tomasini

La rémunération des associés est composée essentiellement d'une partie fixe qui peut être complétée par une part variable et/ou par un dividende.

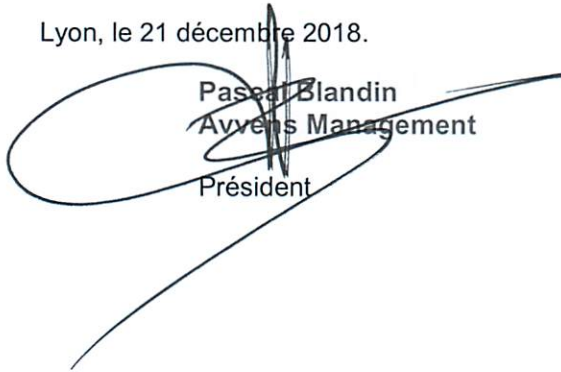
6.3 La formation continue

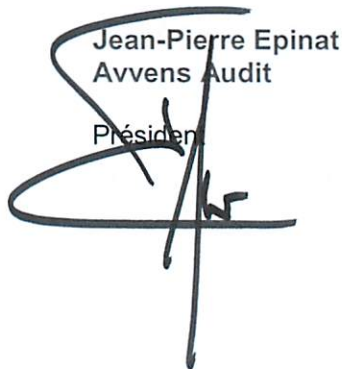
Avvens établit annuellement son plan de formations. Celles-ci sont ouvertes à l'ensemble des associés et collaborateurs. Le responsable de la formation s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes, tant vis-à-vis des obligations réglementaires, que de la politique qualité du cabinet.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions. Certaines d'entre elles sont effectuées au travers du réseau Crowe Global et Crowe France.

Les associés respectent les dispositions légales en matière de formation professionnelle continue liées à leur inscription en tant que Commissaires aux Comptes.

Lyon, le 21 décembre 2018.


Pascal Blandin
Avvens Management
Président


Jean-Pierre Epinat
Avvens Audit
Président